



LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 SEPTEMBRE 2020**

- PRÉSENTS** : M. P. MEYLAN, Président
Mme A. EPINEY, Vice-Présidente
M. S. VENTRE, Secrétaire
Mmes C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI et M. PASCHE
MM. S. AGUET, C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, J.-L. FERRARI, C. HUBER,
F. MERLON, et R. PARTY
M. P. BOUVIER, Maire
Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe
- EXCUSÉS** : M. B. SCHOPFER
M. X. BEUCHAT, Adjoint

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue les deux personnes venues assister à la séance et leur souhaite une cordiale bienvenue.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2020

M. le Président précise qu'au vu de la période pandémique et afin de pouvoir le publier, le procès-verbal a été validé par courriel. Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) n'a émis de remarque.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 25 juin 2020, **M. le Président** demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 24 juin dernier, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC - B 6 05), au sujet :

- du financement en 2021 d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.--;

- de l'octroi en 2021, par le biais du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée;
- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2021 du Bibliobus, pour un montant de CHF 740'000.--;
- du financement en 2021, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- du financement en 2021, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.--;
- de la participation du Fonds intercommunal au co-financement 2021 de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.--;
- de la participation en 2021 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.--;
- de l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
- de la subvention d'investissement de CHF 380'000.-- pour la rénovation du Stade de Laconnex prélevée sur le budget d'investissement 2021 du Fonds intercommunal;
- de la constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19;
- de la constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.
Il est donc pris acte de ces décisions.

b) Journal communal

M. Meylan indique que les rédacteurs du Chancylien ont demandé un article de présentation de chacune des commissions, rédigé par les Présidents respectifs.

En outre, il figurera également une présentation de chacun des membres du Conseil municipal qui elle sera réalisée en collaboration avec **Mme Epiney** et **M. Ventre**.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

En préambule, **M. Bouvier** tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies pendant le confinement, et encore aujourd'hui, notamment en créant et en pérennisant le Groupe Solidarité. Les différentes actions menées durant cette période auprès de nos Aînés (appels, courses, plat du jour - take away offert par la Commune au Café de la Place) ont été très appréciées. Il fait enfin part du plaisir de tous(tes) les retrouver lors de cette séance.

a) Parking bibliothèque

M. Bouvier mentionne que le parking derrière la bibliothèque est maintenant utilisable à l'exception de deux places sous le poirier afin d'éviter tout risque d'incident. Le stationnement est gratuit mais limité à 4 heures entre 7h00 et 22h00 afin d'éviter les voitures tampon.

D'ici la fin de l'année, le parking sis derrière la station-service devrait être entièrement privatisé et les deux bornes sécurisant les chemins de la Ruelle et de l'Ecole mises en service.

Il remercie toutes celles et ceux qui ont soutenu ce projet.

b) « Kit école » - route de Bellegarde

M. Bouvier communique que le « kit école » (traçage de sigles au sol pour signaler le passage piétons près de la bibliothèque) devant être effectué avant la rentrée scolaire, n'a malheureusement pas pu être réalisé dans les temps. En effet, selon la loi routière, ce dernier doit être annoncé préalablement par un panneau vertical à une distance donnée du passage piétons, or, ceci n'est pas possible dans la configuration des lieux. Une négociation est engagée auprès du Département afin d'être en mesure de finaliser ces travaux pour la rentrée d'octobre.

M. Ferrari souligne que les abeilles surmontées des flèches directionnelles empêchent toujours une bonne vision de la circulation et des piétons. Ce sujet devra être repris en commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière.

c) Jobs d'été

M. Bouvier remercie vivement les employés communaux pour avoir encadré autant de jeunes pendant l'été. Il explique que la Commune engage généralement 16 jobs d'été, soit deux jeunes par semaine sur les huit semaines de vacances. Cette année, de très nombreuses postulations ont été enregistrées (peu sont partis en vacances à cause du Covid-19) et c'est quatre jeunes qui ont été accueillis par semaine.

L'investissement des employés tant au niveau de la réalisation du planning afin de les répartir convenablement (dans la mesure du possible 1 qui a déjà travaillé, 1 jeune, 1 plus âgé ...) que de la rédaction de chaque évaluation après la semaine de travail, a donc été conséquent.

d) Dépassements

M. Bouvier rappelle que les rubriques de charges à deux positions de fonction et deux positions de nature (2F2N) présentant un dépassement de 5% doivent faire l'objet d'une délibération si une économie équivalente sur d'autres rubriques n'est pas possible. De fait, il indique que les différents comptes relatifs aux défibrillateurs présenteront un dépassement global de CHF 4'052.40 (+ de 5%) qui fera donc l'objet d'une délibération à voter lors d'un prochain Conseil municipal.

e) Salle communale

M. Bouvier informe l'Assemblée que lors des travaux de rénovation de la salle communale (rafraîchissement des murs extérieurs), les échafaudages érigés ont permis de constater que passablement de tuiles étaient abimées et que les cheminées étaient en fin de vie. Il a donc été décidé de profiter de ceux-ci pour effectuer les réparations nécessaires et urgentes sur le toit.

Il a également fallu faire rénover toutes les molasses par un tailleur de pierres, que la Commune a choisi dans la Champagne (Avusy).

Ces différents travaux non budgétés ont généré un dépassement global de CHF 42'634.30.

M. Bouvier ne donnera donc plus d'autorisation pour d'autres travaux s'ils ne sont pas estimés prioritaires.

M. Ferrari demande quel est le budget de rénovation de la salle communale.

M. Bouvier précise que le budget n'est pas global mais établi par site. Lors de la préparation du budget, la facture la plus chère y est inscrite. Puis deux devis complémentaires sont demandés afin de pouvoir comparer.

Afin d'éviter les mauvaises surprises de ce genre, **M. Brunner** suggère de majorer de 10% tous les devis inscrits au budget, notamment dans le domaine de la construction.

M. Bouvier propose que ce point soit évoqué lors de la prochaine commission des finances sans pour autant oublier que ce système bloque de l'argent qui ne pourra donc être dévolu à d'autres fonctions.

f) Solidarité Chancy

Mme Dubelly Hatinguais tient à souligner que pendant le confinement, des bénévoles ont appelé toute notre jeunesse expérimentée (femmes de plus de 64 ans et hommes de plus de 65 ans), une fois par semaine pour prendre des nouvelles. Elle les remercie chaudement car cette action purement solidaire est extrêmement chronophage.

Elle mentionne par ailleurs qu'un apéritif est organisé le 15 septembre prochain pour remercier tous ces bénévoles de leur engagement. La Croix-Rouge sera également de la partie afin de présenter leur création de binômes (1 bénévole, 1 personne âgée) et la formation y relative afin que cet échange se passe bien. Sur Chancy, 1 binôme est actuellement constitué.

g) ORPC Champagne

Mme Dubelly Hatinguais félicite l'ORPC Champagne qui a elle seule assuré la ligne verte (ligne d'information gratuite) durant toute la période du Covid-19. Elle a dispensé de nombreux conseils sur la meilleure façon de traverser cette phase difficile pour certains.

Elle s'est démenée afin d'offrir et développer ce service à la population, de 9h00 à 17h00 tous les jours, et a répondu au plus fort de la crise à 100 appels / jour. Dans ce cadre, trois Chancinois ont été mobilisés et ont effectué un excellent travail.

h) Promotions scolaires

Mme Dubelly Hatinguais mentionne que des Promotions compatibles Covid-19 ont pu être organisées, notamment pour que nos 8P ne quittent pas l'école primaire sans être mis à l'honneur.

Un petit-déjeuner leur a donc été offert, en présence du Directeur de l'Etablissement, M. Jost, de **M. Bouvier** et d'elle-même. Les livres de fin d'année leur ont été remis à cette occasion. Moins solennellement, chaque classe de l'école a également bénéficié d'un croissant - jus d'orange. Beaucoup ont apprécié ce geste dans ce contexte quelque peu particulier.

i) Spectacle de la Chancylenne

Mme Dubelly Hatinguais annonce que le spectacle initialement reporté de mars à octobre 2020 n'aura pas lieu.

Il est reprogrammé en mars 2021, en espérant que la situation sanitaire le permette.

j) Terra Rhona

Mme Dubelly Hatinguais avise les membres du Conseil municipal que cette manifestation est reportée en mai 2021. La nouvelle date devrait être communiquée via le site internet www.terra-rhona.ch le 15 septembre prochain.

Elle rappelle que tous les bénéfices réalisés lors de ce challenge en mode parcours du combattant seront reversés à une œuvre caritative.

M. Cal Suarez demande à combien se nombre les participants déjà inscrits.

M. Bouvier lui répond qu'à l'heure actuelle, il y a 1'200 inscrits et que le budget était bouclé grâce à plusieurs importants sponsors genevois. Les personnes souhaitant annuler leur participation car indisponibles à la nouvelle date seront remboursées.

k) Journée de la propreté

Alors que toutes les manifestations organisées par la Commune sont annulées jusqu'au 31 décembre 2020, la Journée de la propreté aura bien lieu le 3 octobre car il est aisément possible de respecter la distanciation sociale préconisée.

Mme Dubelly Hatinguais compte sur la présence de tous(tes) les Conseillers(ères) municipaux(ales). Elle mentionne notamment la nouveauté Urban Plogging en marge du

ramassage traditionnel et remercie **M. Ventre** pour l'organisation des stands « découverte vélos électriques ».

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 23 JUIN 2020

M. le Président passe la parole à **M. Merlon**, Président de la commission des finances.

M. Merlon résume brièvement la réunion qui s'est tenue juste avant l'été pour discuter des deux propositions qui feront l'objet des délibérations à voter ultérieurement dans cette séance.

La commission des finances s'est prononcée favorablement à l'achat des parcelles 3629, 3631 et 3175 sises route de Bellegarde 57, 59, 61, 63 et 67, s'agissant d'une valorisation supplémentaire du centre du village. Après étude des intérêts et charges liés à l'acquisition de la parcelle 2342, sise route de Bellegarde 82 et 84, elle s'est montrée également favorable à ce second achat, de façon moins unanime toutefois.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à l'acquisition des parcelles n° 3629, 3631 et 3175, sises route de Bellegarde 57, 59, 61, 63 et 67

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

M. le Président passe la parole à **M. Bouvier**. Un diaporama est projeté afin de présenter plus clairement aux Conseillers(ères) municipaux(ales) ce que peut représenter cette acquisition. En effet, cela permettrait à la Commune d'être propriétaire de tout le cœur du village et de fait de maîtriser son développement sans qu'un promoteur puisse éventuellement y imposer une barre d'immeuble. **M. Bouvier** souhaite que l'ensemble du Conseil municipal pense au futur du village et transmette ses projets éventuels. Il mentionne notamment en exemple l'achat du presbytère qui permet aujourd'hui de réaliser une maison de la culture, partagée entre nos jeunes et nos anciens.

Il indique également qu'il existe 11 appartements dans ce lot et qu'un important projet de chemin piétonnier le traverse afin de permettre aux enfants de se rendre à l'école en toute sécurité.

M. Party demande si le rachat de leurs appartements par deux locataires est toujours d'actualité.

M. Bouvier confirme que la Commune a reçu deux lettres d'intention mais tient à ce que ce le Conseil municipal puisse prendre une décision collégiale sur l'avenir de ces propriétés.

M. Party se renseigne sur la rentabilité actuelle.

M. Bouvier répond que si la situation reste telle quelle, le projet sera autofinancé en 3-4 ans grâce à la négociation d'un emprunt sans fonds propres sur 10 ans à 0.65% d'intérêts. Quelles que soient les futures visions de la Commune sur ces parcelles, ainsi que les décisions y relatives qui peuvent être prises sans aucune urgence, cette acquisition ne représentera pas une perte.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui.

Il est pris acte de cette décision.

b) Proposition relative à l'acquisition de la parcelle n° 2342, sise route de Bellegarde 82 et 84

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

M. le Président passe la parole à **M. Bouvier** qui présente ce second projet. Les mêmes arguments que précédemment cités sont évoqués et **M. Bouvier** insiste sur l'importance de la maîtrise du développement du village.

Il décrit la propriété composée du Café du Virage et d'un appartement de 4.5 pièces. Ce dernier est en bon état, louable après rafraîchissement des peintures.

Il est également envisageable de transformer le bâtiment en plusieurs studios. Le souhait de **M. Bouvier** reste immuable, le Conseil municipal doit réfléchir sur les besoins des Chancynois pour décider ce qu'il a envie de faire. Une boulangerie ? Une pizzeria ? Les Conseillers(ères) municipaux(ales) n'ont aucune pression et ont 5 ans voire plus pour y travailler. **M. Bouvier** mentionne que les héritières de feu M. Buhler ont patienté jusqu'à ce soir pour avoir une réponse et pouvoir ainsi respecter les dernières volontés de leur père.

En outre, avec cet achat, la Commune garderait le contrôle des trois restaurants du village.

M. Ferrari s'inquiète car un des appartements de son immeuble, refait à neuf, est non loué depuis bien des mois et redoute que la rénovation ne soit plus onéreuse qu'annoncée.

M. Ventre confirme qu'effectivement, le risque de voir une construction non désirée est accru si c'est un promoteur qui rachète et pas la Commune.

M. Huber souligne que cet achat ne doit pas être fait dans la pensée émotionnelle. Il considère qu'il s'agit d'une « boîte à projet » qui pourra être développée.

M. Party relève qu'il serait dommage et bête de passer à côté de cette opportunité.

M. Brunner s'interroge sur le budget de financement. En effet, avec tous ces projets, il s'inquiète pour les finances de la Commune à long terme. Il craint avant tout que cela ne devienne une « boîte à dettes » et insiste sur le fait que cette acquisition doit être raisonnée et réfléchie.

M. Bouvier le rassure en précisant que selon le plan quadriennal, la Commune peut se permettre ces investissements. Il stipule que la limite d'investissement est contrôlée par le Réviseur des comptes ainsi que le Service financier des affaires communales et que la Commune ne sera pas surendettée à la suite de ces deux achats.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 12 oui, 1 non et 1 abstention.

Il est pris acte de cette décision.

c) Proposition relative au réaménagement du chemin des Carrés

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

M. Bouvier rappelle que ce dossier fait partie du dicastère de **M. Beuchat**, mais qu'il donne volontiers des explications. Il indique notamment que depuis quelques années, les riverains souhaitent que le chemin des Carrés soit mis en zone 20. Cependant celle-ci engendrant passablement de contraintes au niveau des aménagements, ils ont accepté et il a été décidé de le mettre en zone 30. **M. Bouvier** réitère sa pleine confiance en **M. Beuchat** pour toutes les négociations nécessaires en matière de travaux.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui.

Il est pris acte de cette décision.

d) Proposition relative à l'adoption du nouveau règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

M. Bouvier informe le Conseil municipal que ce règlement doit être mis en place et validé pour permettre l'exploitation du système de vidéo-surveillance installé sur la déchetterie principale du village. Depuis peu, le système est visualisable depuis les ordinateurs de la Mairie, il était donc nécessaire de définir précisément les personnes ayant le droit de visionner ces images. Ce système permet entre autres d'identifier qui commet des dépôts sauvages. Le règlement définit clairement les attributions et les prérogatives de chacun(e) et ce pour toutes les vidéo-surveillances d'aujourd'hui et de demain.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 12 oui, 1 abstention.

Il est pris acte de cette décision.

e) Proposition relative à la délégation de compétences à M. le Maire pour la passation de certains actes authentiques

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

M. Ventre demande qui signait les actes authentiques avant.

M. Bouvier explique que cette délibération est votée au début de chaque nouvelle législature, ce qui permet d'éviter l'attente et les éventuels délais référendaires. Ceci étant, le cas échéant, l'Exécutif a l'obligation d'en informer le Conseil municipal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

Il est pris acte de cette décision.

f) Proposition relative à la délégation de compétences à M. le Maire pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

M. Brunner demande qui décide à l'heure actuelle.

Comme précédemment, **M. Bouvier** précise que cette délibération est votée au début de chaque nouvelle législature. L'Exécutif reçoit le demandeur(euse) et un préavis collégial est rendu au Service des naturalisations. A l'heure actuelle, aucun dossier n'a fait l'objet d'une opposition.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

M. Ferrari indique que les commissaires ont été informés par **M. Beuchat** des projets en cours ainsi que des nouveaux. Les discussions se sont essentiellement portées sur

- la démolition des WC publics,
- les cheminements piétonniers,
- le réaménagement du presbytère,
- l'agrandissement du potager Miam,
- les défauts des installations/jeux des parcs,
- le futur IEPA.

Il engage les Conseillers(ères) municipaux(ales) à lire le procès-verbal de cette séance assez détaillé et conséquent.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

M. Ferrari communique les différents points abordés, notamment les radars sur les routes de Valleiry et de Bellegarde. D'autres projets sont en cours comme évoqués précédemment dans ce procès-verbal (travaux chemin des Carrés) mais rien n'est définitif pour l'instant.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Epiney indique que la commission s'est réunie trois fois pour discuter des projets en cours (entre autres, la soirée de remerciement aux bénévoles).

d) Commission des finances

M. Merlon mentionne que la commission se réunira le 15 octobre 2020

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland signale que la commission s'est réunie deux fois notamment en vue de la prochaine parution du Chancylien. Elle remercie chaleureusement **Mme Dubelly Hatinguais**, rédactrice en chef du journal lors de la précédente législature.

Il a dorénavant été décidé de confier la mise en page du journal à une graphiste professionnelle. **Mme Despland** remercie tous ceux qui ont contribué à la rédaction du numéro d'octobre qui ne subira qu'un léger changement lié au logiciel utilisé par la graphiste.

En octobre, la commission se réunira pour parler du nouveau look du Chancylien dès mars 2021. Il fera l'objet de deux publications par an + une édition spéciale, dont le sujet reste à définir.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

M. Huber avise que la commission s'est réunie deux fois. Outre de petits projets environnementaux, le principal objet a été l'organisation de la journée de la propreté qui aura lieu le 3 octobre prochain.

Petit Café

M. Party a entendu que le Petit Café avait résilié son bail et se demande s'il s'agit d'info ou d'intox.

M. Bouvier confirme avec regrets que c'est une réalité mais que **M. Beuchat** a déjà en sa possession un potentiel « repreneur ». Il remercie sincèrement tous ceux qui l'ont fait vivre jusqu'à aujourd'hui. Ce fut une belle aventure.

M. le Président remercie également chaleureusement **M. Aguet** pour le développement de cette activité à ce jour.

Eclairage public

M. Ferrari signale que plusieurs réverbères de la route de Valleiry et du chemin des Carrés ne fonctionnent pas depuis vendredi dernier.

La Mairie interviendra auprès des SIG.

Patinoire

M. Ferrari demande s'il est envisageable d'installer une patinoire temporaire sur le terrain de foot pendant l'hiver, comme cela se fait dans d'autres communes.

M. Bouvier explique que c'est un projet assez coûteux et qu'il privilégie l'utilisation intercommunale, puisque certaines sont installées pas très loin de Chancy, notamment à Bernex, Plan-les-Ouates ou Carouge.

Ce sujet peut être repris par la commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs.

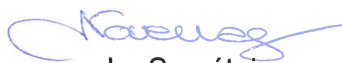
M. le Président lève la séance à 22h00.



Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan



Le Secrétaire du Conseil municipal
Stefano Ventre



La Secrétaire
Joëlle Noverraz